

**Enquête trimestrielle de télécommunications**
Fournisseurs de services par fil
4^{ème} trimestre 2003If you prefer this questionnaire in
English, please check 

Entreprise répondante	<i>Prière de modifier l'information préalablement imprimée, si nécessaire, à l'aide des cases correspondantes ci-dessous</i>	
	Raison sociale :	
	Nom commercial (s'il diffère de la raison sociale) :	
	Personne-ressource responsable de la présente enquête (prière d'écrire en lettres moulées) :	
	Titre du poste :	
	Rue :	
	Ville :	
	Province :	Code postal :
	Téléphone :	Télécopieur :
	Courriel :	Site Web :

Information pour les répondants**Objectif de l'enquête**

Cette enquête vise à réunir les données financières et d'exploitation nécessaires à la mesure et à l'analyse statistiques de l'industrie des télécommunications. Ces données seront regroupées pour produire des estimations nationales de l'activité par branche d'activités. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de télécommunications internationales et le public en général afin de comprendre ce secteur stratégique et le rôle qu'il joue dans le tissu social et économique du Canada. Certains résultats de cette enquête paraîtront dans la publication numéro 56-002-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Loi autorisant la collecte des données

La présente enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier et de diffuser des statistiques qui divulgueraient des renseignements obtenus à partir de la présente enquête et qui se rattacherait à une entreprise identifiable sans d'abord avoir obtenu l'autorisation par écrit de cette entreprise. Les données qui seront inscrites sur le présent questionnaire seront traitées confidentiellement, serviront à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée uniquement. Ni la Loi sur l'accès à l'information ni aucune autre loi n'ont d'influence sur les dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique. Prière de noter que Statistique Canada ne partage aucune réponse avec l'Agence des douanes et du revenu Canada.

Ententes de partage de données

Pour réduire le fardeau de réponse et pour garantir des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu un accord de partage des données en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique avec l'Institut de la statistique du Québec, en vue d'un partage des informations tirées de cette enquête au sujet des opérations des répondants au Québec et au termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique pour partager l'information de tous les répondants avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La

Loi sur la statistique du Québec accorde à l'Institut de la statistique du Québec le pouvoir de recueillir lui-même les mêmes renseignements et elle contient les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique du Canada pour ce qui est de la confidentialité et des pénalités en cas de divulgation de l'information.

Le paragraphe 12(2) de la Loi sur la statistique prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information. Le CRTC est autorisé par la loi à exiger le répondant de fournir l'information en vertu de l'article 37 de la Loi sur les télécommunications. Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la Loi sur les télécommunications.

Procédures de retour

Prière de retourner le ou les questionnaire(s) dûment rempli(s) dans les 30 jours de sa (leurs) réception(s) dans l'enveloppe ci-incluse ou par télécopieur au (613) 951-9920. Si vous prévoyez avoir de la difficulté à respecter ce délai, veuillez informer Statistique Canada de la date à laquelle vous vous attendez à produire ce ou ces questionnaire(s).

Instructions relatives aux déclarations

Prière de répondre à toutes les questions qui se rattachent à vos opérations. Afin de réduire les risques de rappel, prière d'inscrire «s.o.» dans le cas des points qui ne sont pas pertinents pour votre compagnie. Des instructions et des définitions détaillées des termes utilisés dans le présent questionnaire figurent à l'intérieur du Guide de déclaration.

**Aide**

Si vous avez besoin d'aide, prière de communiquer avec :

JoAnne Lambert
Téléphone : (613) 951-6673
Télécopieur : (613) 951-9920
Courriel : joanne.lambert@statcan.ca

Michael Lynch
Téléphone : (613) 951-2201
Télécopieur : (613) 951-9920
Courriel : michael.lynch@statcan.ca

Merci de votre collaboration

REVENUS

1. Revenus d'exploitation de télécommunications

Total par trimestre
(000 \$)

a) Services de télécommunications aux entreprises et transferts :

Recettes de contribution

01

Recettes d'interconnexion ou de partage des recettes

02

Location de circuits

03

Autres recettes (vente en gros de minutes d'interurbains, co-implantation, accès aux bases de données, etc)

04

b) Commerce de détail :

Services à bande étroite (jusqu'à 64 kbps)

Commutation par circuits :

Télécommunications locales

05

Télécommunications interurbaines

06

Commutation par paquets

07

Sans commutation (réseau privé)

08

Services à grande vitesse commutée (> 64 kbps) :

Services à large bande

Services à très larges bandes

Commuté (circuits ou par paquets)

09

12

160 (09 + 12)

Non commutée

10

13

161 (10 + 13)

Options de gestion

15

Connexion

16

Autres revenus d'exploitation de télécommunications n.c.a.

17

Total - Revenus d'exploitation de télécommunications

18

2. Autres revenus d'exploitation

Location d'équipement terminal

19

Vente de biens de télécommunications

20

Services d'annuaire (publicité et base de données)

21

Accès Internet au détail

22

Autres (non télécoms) revenus d'exploitation n.c.a.

23

Total - Autres revenus d'exploitation

24

3. Revenus hors exploitation

25

TOTAL - Revenus

26

18 + 24 + 25

DÉPENSES

4. Dépenses d'exploitation de télécommunications

	Total par trimestre (000 \$)
Paiements effectués à d'autres télécommunicateurs ou au fonds de réserve :	40
Paiements de contribution	41
Paiements d'interconnexion ou de partage des recettes	42
Location de circuits	43
Autres paiements à des télécommunicateurs	44
Traitements, salaires et avantages	45
Dépréciation et amortissement	46
Autres dépenses d'exploitation n.c.a.	47
Total - Dépenses d'exploitation de télécommunications	48

5. Autres dépenses d'exploitation

6. Dépenses hors exploitation

Frais d'intérêt	49
Autres dépenses hors exploitation non télécoms	50
Total - Dépenses hors exploitation	51
TOTAL - Dépenses de télécommunications	52 (47+ 48 + 51)

7. Emploi

	Nombre de personnes	Traitements/salaires/ avantages (000 \$)
Temps partiel	55	56
Temps plein	57	58

8. Dépenses en immobilisations

Total des dépenses en immobilisations	59
---------------------------------------	----

9. Trafic - Minutes de conversation interurbaines (000s)

	Octobre	Novembre	Décembre
Sans frais (1-8xx)	109	110	111
Interurbains de départ	140	141	142
Total - Télécommunications interurbaines¹	100 (109 + 140)	101 (110 + 141)	102 (111 + 142)
Trafic d'arrivée internationale ²	103	104	105
Appels en transit ³	106	107	108

¹ Appels qui proviennent ou qui sont réputés provenir (sans frais) de vos clients.

² Inclure les appels que vous transportez au moyen de transit internationaux et qui se terminent au Canada.

³ Appels dont ni l'origine, ni la destination n'est le Canada.

10. Lignes d'accès RTPC*(appartenant au répondant)*

	De résidence	D'affaires	Total à la fin du trimestre
Individuelles	60	61	62
Partagées	63	64	65
RNIS (Réseau numérique à intégration de services) :	66	67	68
ADB (Accès au débit de base)		69	(= 69)
ADP (Accès au débit primaire)		71	(= 71)
Téléphones publics		73	(= 73)
Centrex		88	(= 88)
Lignes de téléphones officielles	75	76	77
Autres (veuillez préciser)	78	79	80
Total - Lignes d'accès RTPC			

11. Accès à haute vitesse*

À large bande (plus de 64 kbps à 1.544 Mbps)	150	151	152
À très large bande (supérieure à 1.544 Mbps)	153	154	155
Total - Abonnés à haute vitesse	156	157	158

* Ne comptez que les abonnés que vous avez facturés pour des modems DSL afin de leur offrir une haute capacité pour une ligne d'accès RTPC.

12. Lignes non RTPC *(appartenant au répondant)*

Analogique (jusqu'à 64 kbps)	81
Numérique :	82
Bande étroite (jusqu'à 64 kbps)	83
À large bande (plus de 64 kbps à 1.544 Mbps)	84
À très large bande (supérieure à 1.544 Mbps), sauf LNPA	85
Lignes numériques à paires asymétriques (LNPA)	86
Total - Numérique	86
Total - Lignes non RTPC	87 (81 + 86)

Certification

Veuillez inscrire le nom de la personne responsable de la présente déclaration en lettres moulées :

Signature :

J'atteste que les renseignements fournis dans le présent rapport sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Titre ou position :

Numéro(s) de téléphone :

Date :

Merci de votre collaboration